

**Compte rendu de la réunion
tenue le samedi 26 avril 1997
au restaurant "Le Louis XVII"
40,bd Malesherbes, Paris 8ème**

Etaient présents:

M. Hamann	président
Mme de La Chapelle	vice-présidente
M. Desjeux	secrétaire général
Mme Pierrard	trésorière
M. Mésognon	secrétaire général adjoint

et

Mmes	Alaux, Bodouroff, de Crozes, Davy-Rousseau, Foin, de Lavigne, Léonhardt, Mercier-Derôme, Sarazin, Védrine
Melles	Baettig, Coutin, Sabourin
MM.	Bancel, Bouhey, Boyron, du Chalard, Delorme, Mortier, Nottale, Sarazin

Etaient excusés Mme Vialle, MM. Chomette, Jaboulay, Richard, Tremblay

Après le déjeuner habituel, le président ouvre la séance :

I - Vie du Cercle

Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 mars 1997

Le compte-rendu est approuvé

II - Exposé du docteur Jacques SARAZIN

A l'invitation du président, M. le docteur Sarazin, radiologue spécialisé en radiologie maxillo-faciale et en céphalométrie, et par ailleurs passionné d'histoire, a bien voulu présenter devant les membres du Cercle un exposé sur le thème "*approche médicale concernant l'enfant mort au Temple le 8 juin 1795 et dit Louis XVII*".

Le docteur Sarazin a étudié les documents suivants :

- le procès-verbal d'autopsie de l'enfant mort au Temple le 8 juin 1795 rédigé par les docteurs Pelletan, Dumangin, Jeanroy et Lassus,
- le procès-verbal, des docteurs Récamier et Milcent, d'autopsie du squelette exhumé à Sainte-Marguerite en 1846,
- le procès-verbal rédigé par les docteurs Backer et Bilhaut lors de la deuxième exhumation en 1894,
- l'exposé fait par le docteur Puech lors du 2ème colloque organisé par le Cercle en 1995,
- diverses reproductions de portraits et bustes du Dauphin (qu'il a étudiées avec son épouse, elle-même spécialiste en orthopédie dento-faciale).

Le procès-verbal de 1795 comporte deux parties distinctes. La première partie (examen des membres, de l'abdomen, du péritoine, de l'intestin, de l'estomac, du mésentère, de l'épiploon, du thorax, ...) montre clairement que l'enfant est mort d'une tuberculose généralisée évoluant depuis un certain temps, sans qu'il soit possible cependant de définir une chronologie précise des désordres. La seconde partie porte sur l'examen du cerveau. Un tel examen, qui n'était pas courant à la fin du XVIII^e siècle, n'a pas d'intérêt pour la recherche de traces de tuberculose ; il a sans doute été fait pour montrer que l'enfant ne présentait pas de traumatisme cérébral, en clair qu'il n'a pas été assommé

(le procès-verbal décrit au demeurant le cerveau comme n'ayant subi aucune altération). Cela étant, la réalisation de cet examen présente un intérêt pour les historiens : la description du cerveau dans le procès-verbal montre implicitement que la calotte crânienne a été sciée. Pelletan le confirmera d'ailleurs expressément en 1817, indiquant avoir scié le crâne en travers.

Lors de l'examen du squelette exhumé en 1846, le docteur Milcent note des caries osseuses au fémur et au tibia gauches. De telles lésions montrent que l'enfant exhumé avait une tuberculose osseuse. Le docteur Récamier pour sa part, s'il signale des os de tailles disproportionnées, s'attache surtout à l'examen du crâne, qu'il décrit avec soin : le crâne exhumé est un crâne scié obliquement en bas et en arrière au dessus des orbites ; il note également une fausse route du trait de scie visible sur le crâne. Il procède également, ce qui est nouveau à l'époque, à un examen dentaire ; il compte et décrit les dents de l'enfant : 28 dents plus une dent de sagesse prête à sortir.

Lors de l'exhumation de 1894, le compte-rendu des docteurs Backer et Bilhaud confirme les observations faites précédemment. Les médecins notent en outre, s'agissant du crâne, l'existence d'une hypoplasie maxillaire et d'un menton "en galoche". La présentation du compte-rendu est par ailleurs, cette fois, moins neutre qu'en 1846 : les médecins émettent par exemple des doutes quant à l'âge de l'enfant exhumé, les os leur paraissent d'une longueur excessive, ils évaluent la taille de l'enfant à 153/165 cm.

Le docteur Puech, pour sa part, donne une orientation maxillo-faciale aux recherches. Il constate une "occlusion en classe 3" et une hypoplasie maxillaire. Ces constatations recourent celles des docteurs Backer et Bilhaud.

Enfin, l'étude de diverses reproductions de portraits et bustes permet de dégager, certes pas des données médicales précises mais en tout cas une impression d'ensemble :

- le portrait de Moriès en 1795 laisse suspecter une hypoplasie maxillaire ; le type de croissance est vertical, l'étage inférieur est long, la lèvre supérieure est droite et non protrusive,

- en revanche, des portraits antérieurs comme ceux de Mme Vigée-Lebrun et de Vesmer, montrent une croissance de type horizontal, un étage inférieur court et une lèvre de type protrusif (évocatrice d'une occlusion en classe 2),

- de même, le buste attribué à Pajou et étudié par Chantelauze est décrit par ce dernier comme montrant une lèvre supérieure très en saillie sur l'inférieure (donc une lèvre de type protrusif).

Quelles conclusions tirer de ce qui précède ?

D'abord, plusieurs éléments semblent confirmer l'identité entre l'enfant dont le squelette est exhumé à deux reprises et l'enfant mort au Temple le 8 juin 1795 :

- les lésions tuberculeuses constatées tant chez l'enfant mort au Temple que sur le squelette,

- le crâne scié (même si le crâne exhumé en 1846 présente une fausse route du trait de scie que Pelletan n'évoque pas en 1817 quand il décrit la façon dont il a scié le crâne).

Ensuite, si l'examen des os du squelette ne permet pas scientifiquement de déterminer avec certitude l'âge de l'enfant (car il n'y a pas corrélation entre "l'âge osseux" et l'âge civil), en revanche l'examen maxillo-facial et dentaire est beaucoup plus pertinent à cet égard. Et deux éléments méritent d'être relevés :

- l'enfant mort au Temple présente une occlusion en classe 3 alors que les portraits antérieurs du Dauphin évoquent une occlusion en classe 2 ; or, il est impossible qu'un enfant ayant une occlusion en classe 2 vers 7/8 ans ait une occlusion en classe 3 à 10 ans,

- l'enfant mort au Temple avait une dent de sagesse, non pas seulement à l'état de germe, mais prête à sortir ; or, il est impossible qu'un enfant de 10 ans présente cette particularité.

A partir de là, le docteur Sarazin rappelle que son travail se fonde uniquement sur des observations de caractère médical. Il laisse le soin en conséquence à chacun d'en tirer ses propres conclusions au plan historique. Il retient pour sa part deux éléments :

- l'enfant mort au Temple le 8 juin 1795 ne pouvait pas avoir 10 ans pour des raisons odontologiques,

- cet enfant avait des caractéristiques divergentes de celles constatées sur des portraits antérieurs du

Dauphin,

le docteur Sarazin se risque alors à avancer une hypothèse : *l'enfant mort au Temple le 8 juin 1795 ne peut pas être Louis XVII.*

Le texte complet de cet exposé sera publié dans un prochain numéro des "Cahiers"

III - Les recherches

Mme de La Chapelle présente les éléments qu'elle a recueillis sur "le fils du citoyen Gagné".

Le 30 prairial (18 juin) de l'an II, les commissaires Leclerc, Legris et Lorinet signent conjointement une dénonciation impliquant au premier chef "*le fils du citoyen Gagné*", chef de cuisine, de retour de l'armée depuis 15 jours : il vient journellement chez son père, entre et sort avec une carte dont le citoyen Lelièvre (économe, chargé des cartes d'entrée) ne sait qui la lui a procurée.

Qui peut être ce militaire, fils de Gagné ?

Le cuisinier Jean-Barthélémy Gagné avait épousé, à Saint-Louis de Versailles le 4 novembre 1771, Marie-Catherine Perrin. A Saint-Louis de Versailles ont été baptisés ses trois enfants : un fils, Marie-Achille, né le 11 janvier 1780, et deux jumelles, Marie-Elisabeth et Marie-Françoise, nées le 25 juin 1786.

En 1794, Marie-Achille avait 14 ans. C'est un peu jeune pour être enrôlé, même dans l'armée révolutionnaire ! Gagné aurait-il eu un fils plus âgé entre 1772 et 1780 ?

Une recherche de M. Maurice Etienne dans le fichier de la tontine Lafarge nous indique que Marie-Achille est déclaré décédé en germinal an XI (1803). Cette fiche permettant de remonter au registre d'inscription, on constate que, le 29 mars 1792, le cuisinier Gagné a acheté une action de tontine pour chacun de ses enfants : Marie-Achille et les deux jumelles. Ce registre mentionnant obligatoirement les décès (1) des "têtes" sur lesquelles on souscrivait, on peut y retrouver les dates de décès des deux jumelles (1852 et 1863). Curieusement, la date du décès de Marie-Achille est laissée en blanc.

Le registre de la tontine Lafarge est bien une preuve supplémentaire de ce que le cuisinier n'avait qu'un seul fils, trop jeune en l'an II pour être à l'armée et pour avoir besoin d'une carte de sûreté, réservée aux adultes bien sûr.

Voilà donc un nouveau mystère autour de la tour du Temple : qui était ce militaire, pseudo-fils de Gagné, circulant apparemment avec une certaine désinvolture dans le milieu très fermé de la Tour ?

(1) La date indiquée sur les fiches est soit la date de décès, soit la date de l'exercice (tirage) où fut constaté le décès.

IV - Questions diverses

Melle Coutin indique qu'un voyage "*sur les pas de Louis XVI de Paris à Cherbourg*" est organisé les 14 et 15 juin prochain par "l'association Marie-Antoinette" et "l'association Louis XVI". Prix : 1500 F pour les deux jours.

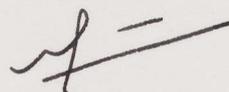
Renseignements et inscriptions auprès de "l'association Marie-Antoinette", 16 rue des Archives, 75004 - Paris (tél. 01-42-77-22-26).

M. Hamann a reçu une lettre du docteur Pétrie. Celui-ci lui confirme que les recherches A.D.N. touchent à leur fin. D'ultimes examens de contrôle (à partir du sang de descendants de Marie-Thérèse d'Autriche) sont cependant en cours. Les auteurs des recherches se sont engagés mutuellement à garder le silence sur leurs travaux jusqu'à ce qu'une conférence de presse soit organisée, le moment venu à Louvain. Le docteur Pétrie précise qu'en conséquence il convient de ne pas ajouter foi aux articles qui ont pu paraître récemment sur l'issue des recherches.

Mme de Crozes relate que M. Dumonteil s'est rendu récemment à Sainte-Marguerite. Il a souhaité pénétrer dans le cimetière mais s'en est vu refuser l'accès, en l'absence d'autorisation de la Ville de Paris. M. Hamann indique qu'il va effectuer une démarche auprès de la Ville pour qu'une autorisation de principe soit accordée aux membres du Cercle.

La séance est levée vers 17h30.

Le secrétaire général adjoint



Didier MESOGNON